



Le conseil étudiera l'entente sur la mobilité de la main-d'oeuvre

L'Ordre fait des progrès sur plusieurs initiatives qui ouvriront d'autres portes à ses membres, tant en Ontario qu'ailleurs au Canada.

de Margaret Wilson



Dans le dernier numéro de *Pour parler profession*, je parlais de l'engagement de l'Ordre à s'assurer de la qualité des cours menant à une qualification additionnelle. J'ai alors demandé aux membres de me parler de leur expérience.

Depuis, j'ai reçu de nombreuses lettres sur les cours menant à une qualification additionnelle suivis par les membres. Dans chaque cas, ils relevaient des aspects positifs et négatifs.

Certains cours décevaient en raison de leur contenu peu stimulant; parfois le contenu ne reflétait même pas le nom du cours. Un membre, qui dénonçait un cours sur l'enfance en difficulté, a suggéré que l'on indique plus clairement le contenu des cours pour s'assurer qu'ils répondent aux attentes. Toutefois, ce membre a ajouté que d'autres cours dans le même domaine avaient été excellents, bien présentés et enseignés par des professeurs aguerris.

Un autre membre de l'Ordre a suivi plusieurs cours en mathématiques, en religion et en musique dont certains des meilleurs ne menaient même pas à une qualification additionnelle. Elle recommande que l'Ordre revoie la liste des cours menant à une qualification additionnelle.

Ce type de commentaires est toujours réconfortant et s'avérera très utile pour aider à garantir la qualité des cours menant à une qualification additionnelle. Je suis toujours étonnée par le nombre de cours de perfectionnement professionnel suivis par les membres. Je suis toujours ravie de savoir ce que vous en pensez.

EMPLOIS EN ENSEIGNEMENT PARTOUT AU CANADA

L'Ordre a aussi fait des progrès sur la question de la mobilité de la main-d'œuvre enseignante au Canada. L'an dernier, les ministres de l'Éducation des provinces et des territoires ont discuté d'une nouvelle entente qui permettrait à une enseignante ou à un enseignant qualifié dans une province ou un territoire canadien d'obtenir la certification ailleurs au pays. Cette entente prévoit la possibilité d'une certification conditionnelle pour protéger les normes inhérentes à chaque compétence provinciale ou territoriale.

Le conseil de l'Ordre étudiera l'entente en vue de son approbation à sa prochaine réunion; cette entente sera soumise à l'approbation de l'organisme de réglementation de chaque province et territoire. L'entente remplace celle qui a pris fin en 1996 et qui ne visait que huit provinces. La Colombie-Britannique, la Saskatchewan et les territoires seront dorénavant inclus.

Cette entente exige toujours qu'une enseignante ou qu'un enseignant réponde aux exigences en enseignement d'une autre province, mais elle lui facilitera la tâche et aidera les conseils scolaires à trouver le personnel dont il a besoin.

En outre, je suis heureuse de constater que les initiatives de l'Ordre en vue d'attirer l'attention sur la pénurie chronique d'enseignantes et d'enseignants dans diverses matières portent fruit. Le rapport de la Commission d'amélioration de l'éducation sur les nouveaux conseils

scolaires de district donne une preuve supplémentaire d'une sensibilisation accrue à cette pénurie.

UNISSONS NOS EFFORTS POUR METTRE FIN À LA PÉNURIE

L'une des recommandations de la Commission vise à ce que l'Ordre, le ministère de l'Éducation, les facultés d'éducation et les conseils scolaires de district s'unissent pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour s'assurer que les écoles de l'Ontario comptent suffisamment d'enseignantes et d'enseignants qualifiés.

L'Ordre souhaite ardemment travailler avec le ministère et les autres partenaires pour augmenter l'offre de personnel enseignant au cours des prochaines années. En fait, le secteur de l'éducation a déjà élaboré une série de stratégies efficaces pour tenter de régler cette question. Vous pouvez en prendre connaissance dans l'article sur le groupe de travail du ministre en page 12. Bien que l'Ordre et d'autres organismes aient collaboré pour mettre en œuvre certaines stratégies, de nombreuses autres sont en attente d'une décision de la part du ministère.

J'espère que la prochaine fois où la question du groupe de travail fera surface, j'aurai de meilleurs résultats à vous signaler. ■